



# Un environnement propice à l'assainissement urbain

## Conclusions générales

- **Institution:** Une mauvaise définition des rôles et des responsabilités structurels continue d'être un problème central pour la mise en œuvre efficace de programmes, et cela plus d'une décennie après que des engagements pour résoudre ces difficultés aient été pris en haut lieu. Un problème plus profond concernant l'absence d'une culture de planification existe à certains niveaux de gouvernance ce qui entrave les efforts visant une planification stratégique.
- **Politique:** Il existe un manque de conseils sur la manière de garantir le droit humain à l'assainissement à travers un processus de réalisations progressives. La Charte de l'assainissement développée au Mozambique offre une voie pour la diffusion des politiques nationales vers les masses, pour intégrer les principes de l'assainissement comme Droit de l'Homme dans les stratégies et la planification locales.
- **Législation:** Un défi majeur dans la réalisation du droit humain à l'assainissement concerne le statut foncier et l'occupation illégale des parcelles, ainsi que les implications de potentiels recours pour ceux dont les droits sont réputés comme étant non-reconnus. Un nombre important de citoyens se trouvent de ce fait exclu de droit de propriété sur leur parcelle.
- **Régulation:** L'application des réglementations en matière d'hygiène et la salubrité, ainsi que « l'absence de défécation à l'air libre » supportées par la pression sociale, l'implication des agents de santé locaux et les dirigeants communautaires fonctionne convenablement à Kigali. Cela constitue une alternative efficace à l'utilisation généralisée d'une réglementation répressive, pour laquelle il y a peu de volonté ou de capacité d'application.
- **Micro-finance:** La disponibilité de financement pour les ménages est un facteur clé dans le soutien à la création de la demande d'acquisition de latrine. D'une part, les ménages deviennent des consommateurs actifs qui déterminent leurs propres priorités de dépenses. D'autre part, les programmes de création de la demande et de changement de comportement démontrent leur capacité à influencer ces priorités pour y inclure la construction d'une latrine.
- **Le financement du système:** La chaîne de service d'assainissement souffre d'un déficit d'investissement. Malgré des efforts intensifs il s'est avéré très difficile de recueillir des données fiables sur les flux financiers tout au long de la chaîne de service. Il s'agit d'une lacune importante pour la compréhension du secteur. Ce manque rend effectivement difficile à expliquer où et comment le financement disponible doit être mieux réparti pour s'assurer que l'ensemble du système soit fonctionnel. Tandis que des revenus peuvent être générés à partir de la gestion des boues de vidange, il n'est cependant pas recommandé le fonctionnement à long terme du système sur la base de ces flux financiers. En effet, ces sources de revenus restent des apports financiers trop imprévisibles pour influencer significativement la gestion de l'assainissement urbain, il est donc plus prudent de les considérer comme des bonus.
- **Capacité de mise en œuvre:** L'insuffisance de moyens domine l'ensemble de la chaîne de services d'assainissement. La cartographie des parties prenantes développée au Cameroun a permis d'identifier des points de départ appropriés pour résoudre des problèmes essentiels avec des ressources relativement modestes. Un exemple était de fournir un mécanisme plus formel pour impliquer les vidangeurs de fosses dans les discussions concernant l'ensemble de la ville.



Photographie :  
Rebecca Scott

## 1. L'environnement propice pour l'assainissement urbain

Les systèmes d'assainissement urbains peuvent être classés comme étant soit un réseau physique (tels que les systèmes conventionnels d'égouts) soit, des réseaux de services d'assainissement. Dans le second cas de figure, les latrines implantées sur la parcelle, sans être connectées à un réseau d'assainissement, sont les premiers éléments d'une chaîne de service comprenant: la collecte et le stockage dans une latrine ou dans une fosse; la vidange de ce réservoir; le transport du contenu; le traitement des boues (même si peu couramment effectué); et la réutilisation ou l'élimination finale. Cette chaîne de services d'assainissement est généralement connue sous le terme de FSM (en Anglais 'Faecal Sludge Management', signifiant gestion des boues de vidange) comme illustré dans le schéma 1. Ce système d'assainissement est celui qui prédomine dans les villes et espaces urbains des pays à revenus faibles et intermédiaires. Les projets du programme SPLASH Programme de Recherche de L'Assainissement Urbain ont porté principalement sur : la collecte et le stockage des boues de vidange et la phase de traitement et les options de leur valorisation.

Il est établi depuis longtemps que l'innovation technique seule est insuffisante pour répondre aux déficits dans les services d'assainissement urbains. Nous adoptons le terme *environnement propice* pour décrire l'éventail des éléments non-techniques et ainsi que de leurs nécessaires interrelations pour soutenir la prestation de services comme l'illustre le schéma 2. Cette note d'information présente les résultats importants du projet de recherche SPLASH en se focalisant sur la thématique environnement propice.

## 2. Politique, stratégie et orientation

Les politiques et les stratégies jouent un rôle dans la définition des «règles du jeu» des activités menées dans un secteur spécifique. Elles sont toutes deux étroitement liées à la planification financière et aux budgets. La logique est que si une activité ne contribue pas à un objectif de politique et n'a pas été définie comme une action de la stratégie, alors celle-ci n'est pas suffisamment importante pour justifier l'allocation de ressources. En termes de politique et de stratégie en cours dans les pays du projet,

le Rwanda a une politique pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, mais il n'y a pas de composante FSM; l'Ouganda a une politique de santé environnementale qui couvre les activités eau, assainissement et hygiène en général; le Cameroun a une politique d'hydraulique urbaine, mais sans composante assainissement; le Kenya a une politique nationale pour l'environnement, l'assainissement et l'hygiène; le Ghana a une stratégie environnementale de l'assainissement; le Mozambique a une politique nationale de l'eau. Enfin, le Sénégal a des politiques d'assainissement spécifiques datées de 1995, quand un bureau indépendant pour l'assainissement (ONAS) a été créé, connaissant par la suite des évolutions afin de cibler les zones périurbaines et d'aborder les

### Encadré 1 : L'ensemble de données de la recherche SPLASH

L'ensemble de données du programme de recherche SPLASH est vaste et couvre un large éventail de méthodes de recherche. Les données principales comprennent :

- 6692 enquêtes auprès des ménages dans trois villes
- Un essai contrôlé randomisé dans 40 bidonvilles de Kampala
- Une évaluation de 2040 latrines familiales
- Une enquête sur la volonté de payer auprès de 200 ménages
- La réalisation de 8 modèles de latrines prototypes
- La construction à petite échelle de fours et de lits de séchage des boues de vidanges
- Plus de 150 discussions thématiques de groupes, forums délibératifs, ateliers communautaires et consultations de parties prenantes
- L'entretien avec des informateurs clés représentant les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne de services d'assainissement dans 9 villes
- L'analyse bactériologique et physico-chimique d'échantillons d'eau et de matières fécales.

Schéma 1. La chaîne de service d'assainissement

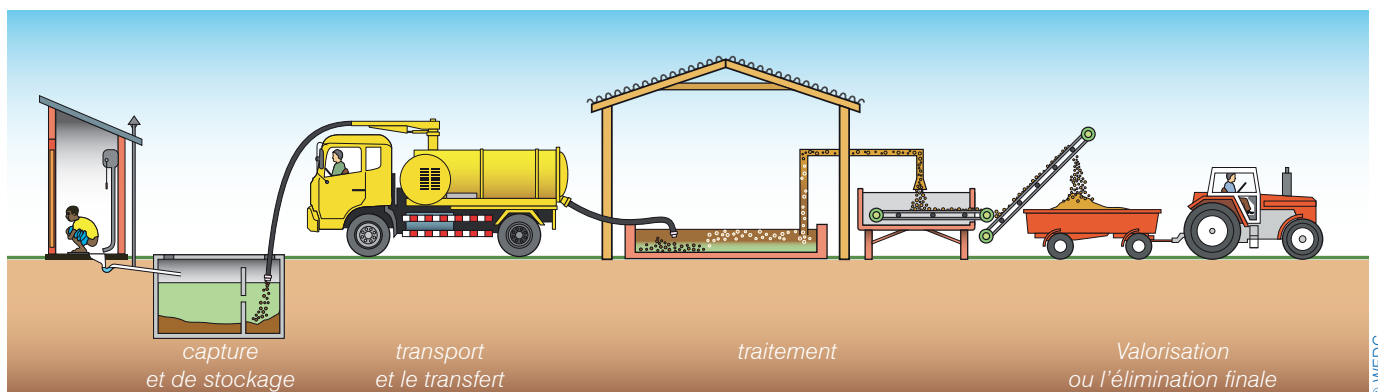
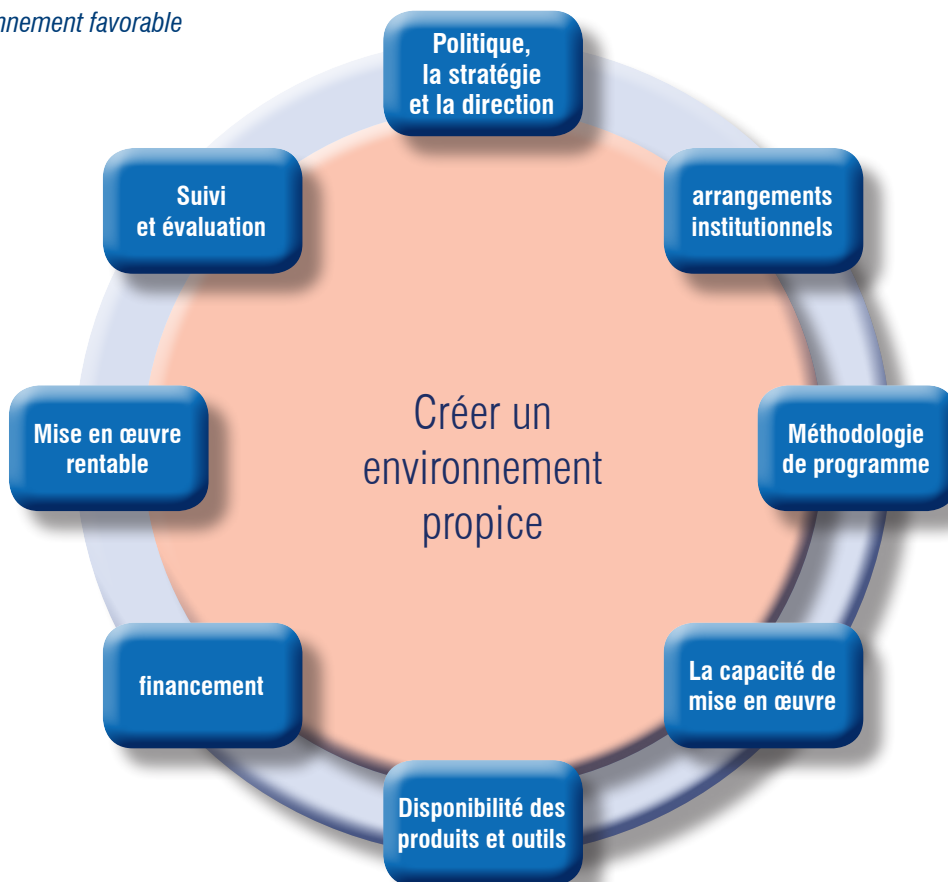


Schéma 2. L'environnement favorable



problématiques de gestion et de traitement des boues de vidange. Dans de nombreux cas, des politiques ou des stratégies qui mettent l'accent sur l'assainissement ou la gestion des boues de vidange (FSM) ne sont pas disponibles (Scott and Cotton, 2005).

Un développement récent, influençant désormais les activités du secteur est celle du droit à l'assainissement. Cette approche repose sur la base de la reconnaissance de l'assainissement comme un droit humain. La recherche au Kenya, Mozambique, Rwanda et Ouganda a noté qu'il ya actuellement un manque de conseils sur la notion de droit humain à l'assainissement et sur les moyens de concrétiser ce droit dans un processus de réalisations progressives.

Dans de nombreux cas, des modifications importantes à apporter à la législation existante constitue un des principaux défis afin de permettre la mise en œuvre du droit humain à l'assainissement. La législation relative au droit foncier et à l'occupation illégale de la terre est un exemple particulièrement pertinent. En Ouganda selon la Loi sur la santé publique de 2000, à Kampala les propriétaires sont tenus de fournir des «installations sanitaires suffisantes» pour les locataires, la recherche a révélé que la loi n'est pas appliquée de manière efficace. Dans le cadre du droit humain à l'assainissement, ceux dont les droits ont été enfreints devraient avoir recours à travers les actions judiciaires, administratives ou d'autres modalités appropriées. Malheureusement, dans de nombreux cas, les locataires occupent illégalement un terrain ou ne détiennent pas de contrats de location formalisés, ils sont donc généralement considérés comme étant hors du

système légal et ne dispose pas de droit de recours. A Kisumu, le conseil municipal désapprouve et ne réglemente pas les installations sanitaires dans les quartiers illégaux parce qu'elles sont considérées comme temporaires jusqu'à ce que les populations soient expulsées et les installations démolies (Adogo et al, 2012). Ce défi est reconnu comme une question hautement politique qui dépasse les seuls secteurs de services et doit être supporté par les plus hauts niveaux de gouvernement pour pouvoir être résolu.

### Encadré 2 : Assainissement comme un droit humain

Tout le monde a le droit à un service d'eau et d'assainissement qui soit:

- Physiquement accessible à l'intérieur ou dans le voisinage immédiat de la maison;
- D'une qualité suffisante et culturellement acceptable;
- Dans un endroit où la sécurité physique est garantie;
- Délivré à un prix abordable pour l'ensemble de la population sans que celle-ci compromette leur capacité à acquérir d'autres biens et services de base.

(Albuquerque, 2009)





Photographie :  
3K-SAN

### 3. Mauvaise définition des rôles et responsabilités

L'absence de documents d'orientation signifie que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans le secteur ne sont pas clairement expliqués. L'assainissement est rarement la responsabilité d'une seule organisation. Cela conduit aux chevauchements des compétences, à une duplication des activités ainsi qu'aux lacunes en matière de responsabilité. Ce processus continue de renforcer la confusion autour des prestations de services et peut entraîner des difficultés lors de l'implémentation des actions politiques déclarées. La résolution de ce problème particulier a été abordée par l'Union africaine à la suite de la Déclaration d'eThekweni en 2008. Néanmoins, dans tous les lieux du projet de recherche, nous avons constaté que le niveau de partage des informations entre les différents services était faible ou inexistante. Si les informations nécessaires à un ministère ou à un organisme est difficile à trouver, les personnes en attente de ces informations considèrent qu'elles sont indisponibles ou qu'elles n'existent pas.

- L'exemple le plus significatif a été souligné au Cameroun, où il existe sept départements différents au niveau national possédant une responsabilité de gestion de l'assainissement des eaux usées et des excréments, ainsi que trois autres départements au niveau des districts. L'évaluation institutionnelle a démontré qu'il existe peu de coordination entre ces départements et plusieurs domaines de chevauchement.
- Au Mozambique il existe des niveaux très limités de responsabilités institutionnelles concernant la gestion et la prévention des impacts liés au manque d'assainissement de qualité. Ceci concerne les impacts localisés en aval des sites de production, ainsi que l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires. Lorsqu'aucun service ou département n'a la responsabilité des impacts en aval du manque d'assainissement, la chaîne de service ne fonctionne pas de manière effective. L'étape de traitement se focalise sur la transformation des boues de vidanges en un produit sûr pour sa valorisation ou son élimination.

- À Kampala, Kigali et Kisumu dans le cadre de la recherche 3K-SAN, et au Cameroun dans le cadre de la recherche MAFADY, une cartographie des parties prenantes a été réalisée il s'agit de comprendre les interactions et les communications entre les différents acteurs. Cette cartographie inclut l'ensemble des parties prenantes, leurs rôles, leurs responsabilités, leurs capacités et les flux d'informations. Les résultats de l'évaluation institutionnelle par 3K-SAN se focalisent sur les cadres juridiques et réglementaires en place. L'évaluation au Cameroun concerne principalement le niveau de capacité et la connaissance qui seront discutées ultérieurement dans cette note.

Un manque de coordination et de partage des responsabilités impacte en permanence la gestion et la mise en œuvre de toutes les activités du secteur. Ce manque est particulièrement néfaste dans le cadre du « FSM », où l'approche système qui considère l'ensemble de la chaîne de service est d'une importance clé. La disponibilité d'outils de planification et de méthodes d'évaluation contribue à la planification de l'ensemble urbain qui considère explicitement l'importance de la chaîne de services d'assainissement. Ces outils et méthodes incluent notamment: les diagrammes de flux d'excréments et de boues; « Sanitation 21 »; le cadre d'assainissement de l'environnement axés sur les ménages (Household Centred Environmental Sanitation , HCES); et la méthodologie d'évaluation participative rapide des risques de système d'assainissement élaborée à la suite de la recherche CLASS-A à Maputo.

### 4. Lois et règlements

Les lois et règlements sont des instruments politiques. La loi procure le cadre général et les règlements les directives détaillées à travers une variété de mécanismes. Par exemple, les ordres du gouvernement sont souvent soutenus par la force de la loi. Tous les projets de recherche ont identifié un manque de capacité et une mauvaise définition des rôles et responsabilités, qui entraînent une mise en œuvre des lois et règlements en grande partie inefficace.

La recherche 3K-SAN à Kampala, Kisumu et Kigali a montré une déconnexion entre les lois et règlements en place et les activités de mise en œuvre sur le terrain. Leur évaluation a conclu que les lois et règlements sont trop exigeants pour être réalisables. Un exemple est que tous les ménages urbains au Rwanda qui ne sont pas reliés à un système d'assainissement doivent au minimum disposer d'une latrine ventilée améliorée. Comme dans d'autres pays, la vidange manuelle des fosses est illégale. Toutefois, dans des circonstances où l'accès aux propriétés est difficile et où l'appel à un service de vidange trop coûteux, une partie de la population est laissée sans alternative. Ces considérations légales sont stipulées dans le Règlement de Contrôle des Constructions (Rwanda Housing Authority, 2012). Cependant il est reconnu dans la Stratégie d'Approvisionnement en eau et dans la Politique d'Assainissement que les toilettes ventilées améliorées et autres latrines classées comme « améliorées » reste inabordable pour une majorité de la population (Ministry of Infrastructure, 2010). La capacité du gouvernement et

### Encadré 3 : Le programme Ubudehe, Rwanda

- Ubudehe est une solution authentiquement rwandaise conçue pour améliorer la gouvernance en créant à tous les niveaux de la société des opportunités pour les personnes capables d'interagir avec d'autres, de partager des idées, de créer des institutions et de prendre des décisions pour le développement collectif.
- C'est également associé à un système de crédit dans lequel chaque bénéficiaire/ client signe un contrat avec la communauté et est informé de ses obligations de remboursement du crédit, afin que le prochain bénéficiaire puisse accéder au crédit disponible.
- Les membres de la communauté et les futurs bénéficiaires jouent un rôle majeur dans le suivi et la récupération des prêts (Rwanda Governance Board, 2014).

des autorités municipales à faire appliquer les codes de construction est très faible.

Il y a une tendance à témoigner une confiance excessive aux règlements, car il est espéré que les règlements soutiennent la réalisation théorique d'un «état idéal des choses». En pratique, ces règlements sont inapplicables et irréalistes compte tenu des circonstances réelles. Ce problème a été de nouveau mis en évidence par l'analyse institutionnelle au Cameroun.

- Les normes de construction au Cameroun (y compris les avis pour les logements) sont censées être assurées par l'utilisation de permis de construire délivrés par le ministère de l'Habitat et du Développement Urbain et par les autorités des Communautés Urbaines. Cependant, moins de 20% des promoteurs dans les zones urbaines demandent un permis de construire avant les travaux. De ce fait peu de constructions sont inspectées afin de recevoir un statut de conformité.
- Dans les cas où la construction est inspectée après finalisation des travaux, l'inspection d'une fosse septique est rarement effectuée. Le même problème a été observé à Kisumu, au Kenya, où une majorité des fosses septiques récemment construites sont réalisées sans références faites aux spécifications techniques ou sans inspections par les autorités municipales (Adogo *et al*, 2012).



Photographie :  
Rebecca Scott

- Les résultats de recherche à Kampala, Kisumu et Kigali ont démontré que les lois existantes ne sont pas suffisamment flexibles face aux changements du secteur. A Kisumu, les lois n'ont pas été adaptées pour permettre la construction de latrines à compostage, système sans utilisation d'eau, malgré le fait que des latrines à compost ont été testées avec succès dans d'autres régions du Kenya.

Les règlements et lois, si elles ne sont pas accompagnées de mesures d'application, ne peuvent que rarement ou partiellement être efficaces. Cela peut aussi avoir des résultats inverses aux objectifs initiaux, si la population pense « qu'elle ne sera pas prise en défaut » dans le cas où leurs actions ne sont pas conformes à la loi. Un système qui fonctionne bien à Kigali implique une pression sociale pour garantir la salubrité publique et l'absence de défécation à l'air libre. La loi punit le déversement de déchets, ainsi que l'urination ou la défécation à l'air libre. L'autorité de gestion de l'environnement du Rwanda (Rwanda Environment Management Authority (REMA)), mandatée pour l'application de ces lois, n'a pas suffisamment de personnel pour les appliquer. La défécation à l'air libre est devenue socialement inacceptable au Rwanda depuis des décennies, mais il y a aussi une conscience sociale qui garantit de bons niveaux de salubrité publique soutenues par la participation des agents de santé locaux et les leaders communautaires.

Cette expérience de Kigali démontre une méthode alternative à la réglementation musclée basée sur la conscience sociale et la pression communautaire. Comme il s'agit d'une méthode efficace de gestion d'incidents fréquents de faible pollution, les quelques ressources de REMA peuvent être utilisées dans des situations moins fréquentes mais engendrant des pollutions plus élevées, par exemple le déversement illégal de déchets. Cette méthode permet donc une utilisation optimisée des ressources limitées.

## 5. L'accès au financement

### La part de budgets nationaux

Dans le cadre de la Déclaration d'eThekweni en 2008, les pays africains se sont engagés à augmenter leurs allocations budgétaires pour l'assainissement au minimum à mesure de 0,5% de leur produit intérieur brut (PIB). Cependant la plupart des pays ont des difficultés à respecter cet engagement. De plus, le rapport 2014 des Nations Unies d'évaluation annuelle et globale sur l'assainissement et l'eau potable (UN Water – *Global Annual Assessment of Sanitation and Drinking-water* (GLAAS)) informe que seulement 40% des pays étudiés étaient capables d'utiliser plus de 75% de l'aide extérieure pour l'assainissement urbain (OMS, 2014). Les fonds financiers sont disponibles au contraire de leur capacité: le financement est disponible, mais la capacité à les utiliser pleinement n'est pas acquise.

Les systèmes de financement inadéquats ou mal organisés sont un problème constant dans le secteur de l'assainissement, mais la coordination budgétaire entre plusieurs départements ou institutions peut être particulièrement difficile. Dans de nombreux cas,

l'assainissement ne dispose pas d'une ligne budgétaire spécifique, son budget est souvent confondu avec celui de l'approvisionnement en eau<sup>1</sup>.

- Au Rwanda, malgré qu'en théorie les activités d'assainissement soient comptabilisées dans le budget, il a été constaté en 2012, qu'aucune finance n'a été mise de côté pour la portion assainissement du budget alloué à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.
- Le manque de budgets adéquats pour réaliser l'ensemble des activités d'assainissement a entraîné une hiérarchisation des investissements sélectifs qui n'a pas nécessairement contribué à la réalisation d'un système d'assainissement fonctionnel. Un résultat non surprenant de la recherche est que dans les cas où il n'y a pas de budget disponible, l'intérêt pour la planification des activités nécessitant un budget est diminué dès le lancement du projet car ces activités sont considérées comme étant un effort inutile.

Cet exemple renforce un problème plus *profond* qui concerne l'absence d'une culture de planification au sein de certains niveaux de gouvernement, ce qui entrave les efforts visant à une planification stratégique. Bien que ceci ait déjà été précédemment identifié dans le cadre de la planification de l'ensemble urbain (Taylor *et al*, 2003 ; sur un travail basé sur Bharatpur, Inde) et la maintenance des systèmes (Sohail *et al*, 2001 ; basé sur 11 études de cas à travers l'Asie du Sud), il est rarement reconnu comme un facteur contraignant devant être pris en compte. En Afrique du Sud la planification est devenue une profession reconnue en 2002. Cette profession de planification est peu reconnue en comparaison des professions plus établies des secteurs de l'ingénierie, de la loi et de la médecine. La profession travaille le plus souvent de manière isolée en marge du système (Coetzee, 2012).

## Disponibilité de financement pour les ménages les plus pauvres

La recherche à Kigali, Kampala et Kisumu a démontré que la disponibilité de financement, qu'elle soit formelle, semi-formelle ou informelle, est l'un des principaux moteurs de soutien à la création de la demande d'une latrine familiale. A Kigali, où malgré de très faibles revenus, il existe des niveaux inférieurs de privation comparé à Kampala et à Kisumu, un programme initié à l'échelle nationale appuie l'utilisation de comptes bancaires par les personnes les plus pauvres.

Le contexte général est que moins de 25 % des adultes en Afrique subsaharienne ont accès aux services financiers formels ce qui rend difficile la réalisation d'investissements productifs dans une entreprise, pour la famille ou dans le logement (IFC, 2013). Au Rwanda, il y a un accroissement de l'accès au micro financement et l'utilisation d'épargnes coopératives (SACCO) est en augmentation.

Ces mécanismes soutiennent le développement d'une culture de l'épargne et supporte l'accès au crédit pour un certain nombre de biens et de services. Accroître la disponibilité de crédit des consommateurs est l'une des recommandations pour développer un environnement propice, dans lequel les opérateurs du secteur privé puissent développer avec succès leurs activités de services (IFC, 2009). Les ménages peuvent devenir des consommateurs actifs ; et même s'il existe de nombreux autres services potentiels pour dépenser leur argent, ils déterminent leurs priorités en matière de dépenses propres. Les programmes incitant à la création de la demande et, ou aux changements des comportements peuvent influencer ces priorités de dépense afin que des fonds soient alloués à la construction de latrines.

## La génération de revenus au sein de la chaîne de service d'assainissement

Il est bien connu que les matières fécales (à la fois brute et sous forme de boues digérées) ont une potentielle valeur économique et financière, en particulier lorsqu'utilisée comme engrais pour l'agriculture urbaine / périurbaine (International Water Management Institute, 2007). Utilisation sûre des excréments exige un certain degré de traitement et donc l'existence d'une chaîne opérative de service d'assainissement. Les recherches menées par la FaME ont souligné que la chaîne de service d'assainissement connaît des ruptures en raison d'un manque d'investissement et d'une incapacité à l'allouer de manière appropriée. Deux exemples de ce phénomène sont démontrés par la recherche MAFADY au Cameroun.

- Certaines communautés acceptent le dépôt incontrôlé des vidanges de camions et de camions-citernes en échange de paiements collectés par les responsables de la communauté. Il n'y a pas de tentatives d'utiliser une partie du paiement reçu pour prévenir ou réduire les dommages à l'environnement ou les impacts potentiels de ces déchets sur la santé des populations riveraines.
- Bien qu'il existe dans la législation la possibilité de prélever une taxe d'assainissement, elle n'a pas été mise en œuvre et par conséquent ne peut pas être utilisée pour financer des activités au sein de la chaîne de services d'assainissement.

La recherche conduite par FaME a examiné la potentielle production de revenus liés à l'investissement dans le traitement et la réutilisation des boues de vidange. Il s'est avéré très difficile de collecter des données sur les flux financiers au sein du système. Peu d'informations sont connues sur les flux financiers au sein de la chaîne et des interrogations persistent sur comment ce financement devrait ou pourrait circuler entre les différentes étapes. Ce manque de compréhension est l'un des obstacles à l'amélioration des stades finaux de la chaîne de services d'assainissement ; il y a actuellement une coopération limitée sur la recherche et le développement de solutions innovantes. La recherche existante de traitement des boues de vidange est limitée à un pays ou à un secteur spécifique. La recherche menée par FaME commence à combler cette lacune. Cependant, comme l'utilisation du concept de chaîne de service d'assainissement se développe et

1 [A partir de 2011, les rapports de l'aide publique au développement \(ou «aide»\) sépare les données eau de ceux d'assainissement: voir OECD DAC Creditor Reporting System: Guidance for the use of Water Supply and Sanitation Purpose Codes](#)



s'élargit, il est possible de lier les résultats de la recherche FaME avec d'autres programmes économiques, tels que l'initiative de l'économie l'assainissement du Programme Eau et Assainissement de la Banque mondiale, afin d'évaluer plus pleinement les flux financiers au sein de la chaîne de service d'assainissement.

L'implication générale est que si des flux financiers peuvent être générés à partir du FSM, il est imprudent de baser le fonctionnement à long terme du système sur des flux qui restent théoriques. En effet, la demande du marché pour chaque produit reste très liée au contexte local et assujettie aux fluctuations du marché (de la même manière que les prix du pétrole et du gaz fluctuent). Ces sources de revenus sont plus prudemment acceptées comme des bonus, car elles restent des apports financiers trop imprévisibles pour influencer significativement la gestion de l'assainissement urbain.

## 6. Les déficits de connaissances et de ressources humaines

Le manque de capacités dans les secteurs public et privé en matière de gestion de la chaîne de service d'assainissement est défini par :

- Un personnel insuffisant pour mener à bien les rôles et les responsabilités qui leur sont confiés.
- Le personnel disponible ne dispose pas les compétences nécessaires ou la formation scolaire requise pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches, en particulier si la responsabilité leur a été nouvellement affectée.

Cependant, les résultats de la recherche au Mozambique ont mis en évidence que les plans de mise en œuvre de l'assainissement comprenant des compétences plus étendues de gestion des déchets solides, de drainage et de gestion des eaux de pluie, doivent être développées afin de soutenir la mise en œuvre des activités FSM, car ces activités constituent un ensemble. De nombreux cas ont été observés où les recommandations techniques et les conseils de mise en œuvre furent transformés en recommandations politiques plus nébuleuses qui se sont avérés moins utiles en termes d'implémentation. Dans l'ensemble, l'intégration des améliorations de service risque d'être négligée, étant donné l'ampleur de la tâche (voir Cotton and Franceys, 1991). Ceci est considéré de manière plus détaillée dans la note d'information 4 sur la planification de l'ensemble urbain.

Il y a un manque général de connaissances techniques entourant les possibles technologies de traitement des boues de vidange. Cette pratique limite le potentiel de production de revenus à travers la récupération des ressources et leur réutilisation. C'est aussi une indication de la nécessité de développer une compréhension plus solide des marchés nationaux pour les sources alternatives de carburant.

La prestation de services décentralisés crée des problèmes supplémentaires au Cameroun.

- La loi sur la décentralisation donne aux communautés urbaines la responsabilité de la création et de

l'exploitation d'installations communautaires d'assainissement et du contrôle des installations de traitement aux municipalités/ districts. Toutefois, les deux parties n'ont pas la capacité de remplir efficacement leurs rôles.

- En raison du manque de personnel au niveau de la ville (Yaoundé et Douala) les activités d'éducation et de promotion à l'hygiène sont limitées aux périodes de crise plutôt que d'être une activité permanente et préventives. Ceci est particulièrement préjudiciable pour les familles et les ménages possédant les niveaux les plus élevés de vulnérabilité, car il les rend plus exposés aux difficultés durant les périodes de crise.
- Le personnel qui est en charge de l'exploitation et de la maintenance des installations de traitement reçoit peu ou pas de formation sur la gestion de ces installations, ce qui se traduit par des installations abandonnées bien avant la fin de leur durée de vie programmée.

Dans un secteur qui s'appuie sur une planification de l'ensemble urbain, les lacunes des capacités au niveau des districts et des villes ont des conséquences sur un large éventail d'activités nécessaires pour assurer une chaîne de service d'assainissement fonctionnel. Ceci est considéré de manière plus détaillée dans la note d'information 4 sur la planification de l'ensemble urbain. Lorsque des fournisseurs de service public échouent, les prestataires de services privés interviennent souvent pour assurer les services; mais le secteur privé local, largement informel ne remplit pas tous les manquements.

- La capacité des opérateurs privés à fournir des services efficaces est faible parce qu'ils sont mal équipés en termes de matériels (par exemple, très vieux camions assujettis à des pannes). A Kigali, Kampala et Kisumu, la participation du secteur privé est limitée par un faible nombre de clients compte tenu des coûts élevés de fonctionnement, ce qui conduit à une faible solvabilité des opérateurs et diminue encore la capacité de générer des revenus supplémentaires pour une entreprise en développement.
- Les vidangeurs travaillent au Cameroun sans être enregistrés parce que le mécanisme pour délivrer des permis d'exploitation légale n'est pas effectivement mis en œuvre.
- Les coopératives de vidangeurs n'ont jamais été durables, de fait elles ne sont pas représentées au niveau administratif des villes et ne peuvent pas participer activement aux processus de prise de décisions qui affectent leurs entreprises.

Au niveau des ménages, l'écart de capacité la plus importante après la capacité à payer pour la construction, l'exploitation et l'entretien ou l'utilisation d'une latrine, s'est révélé être le manque de connaissances techniques. Ce manque est détaillé dans la note d'information 2 sur la demande à la création.

Photographie :  
Stephen Pedley



## Références principales

- Adogo, J.M., Malcolm, R., Kaime, T., Okotto, Okurut, K., Tsinda, A. (2012). *The right to Sanitation in Legal Frameworks with Reference to Urban Informal Settlements of Kenya, Uganda and Rwanda*. Royal Institution of Chartered Surveyors Legal Research Symposium, Arizona State University, Las Vegas, Nevada.
- Alberqueque, C. (2009). *Promotion and Protection of All Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development. Report of the independent expert on the issue of human rights obligations related to access to safe drinking water and sanitation*. UN General Assembly.
- Coetzee, J. (2012). *The transformation of municipal development planning in South Africa (post -1994) impressions and impasse*. Town and Regional Planning. No. 61, pp.10-20.
- Cotton A., P. and Franceys, R.W.A. (1991) *Services for Shelter*. UK: Liverpool University Press.
- International Finance Corporation (2013). *Access to Finance: Sub-Saharan Africa*. IFC the World Bank Group.
- International Finance Corporation (2009). *Doing Our Part in Africa: Innovative IFC Solutions Expanding Access to Finance*. South Africa: IFC the World Bank Group.
- International Water Management Institute (2007). *Recognising Informal Irrigation in Urban and Peri Urban West Africa*. IWMI.
- Ministry of Infrastructure (2010). *National Policy & Strategy for Water Supply and Sanitation Services*. Rwanda: MININFRA.
- Rwanda Governance Board (2014). *Ubudehe*. Available at: <http://www.rgb.rw/governance-innovations/ubudehe/>
- Rwanda Housing Authority (2012). *Building Control Regulations*. 2nd edn. Kigali: RHA.
- Scott, R., Cotton, A.P. (2005). *Comparing National Sanitation Policy Content: An initial review of nine country profiles*. UK: WEDC.
- Sohail, M., Cotton, A. P., and Cavill, S. (2001), *Operation, Maintenance and Sustainability of Services for the Urban Poor*. UK: WEDC Loughborough University (for DFID).
- Taylor, K., Parkinson, J. and Colin, J. (2003), *Urban Sanitation: A Guide to Strategic Planning*, ITDG Publishing, London.
- World Health Organisation (2014). *UN-water global annual assessment of sanitation and drinking-water GLAAS 2014 Report: Investing in Water and Sanitation: Increasing access, reducing inequalities*. Switzerland: WHO.

Les notes d'information de cette série mettent chacune l'accent sur l'une des thématiques clés qui ont émergé à la suite des recherches menées dans le cadre du programme de recherche SPLASH Sanitation. Ces thématiques sont :

- 1) Créer un environnement propice;
- 2) La création de la demande;
- 3) La vulnérabilité;
- 4) Planification de l'ensemble urbain.

Les informations complémentaires de chaque projet peuvent être obtenues sur le site web:

[www.splash-era.net](http://www.splash-era.net)

Projets et villes (pays) où les recherches ont été conduites :

**3K-SAN :** Organisation chef de file – University of Surrey, Robens Centre for Public and Environmental Health, UK

Kampala (Ouganda), Kigali (Rwanda) et Kisumu (Kenya)

**CLASS-A :** Organisation chef de file – International Water Association (IWA), the Netherlands

Maputo (Mozambique)

**FaME :** Organisation chef de file – Swiss Aquatic Research Institute, Department of Water and Sanitation in Developing Countries (SANDEC), Switzerland

Dakar (Sénégal), Accra (Ghana) et Kampala (Ouganda)

**MAFADY :** Organisation chef de file – Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, Cameroon

Douala et Yaoundé (Cameroun)

**U-ACT :** Organisation chef de file – Swiss Federal Institute of Technology Zurich, Centre for Development and Cooperation, Switzerland

Kampala (Ouganda)

Cette note d'information a été produite et publiée par Water, Engineering and Development Centre, (WEDC) de l'Université de Loughborough. Cette note constitue une synthèse du programme de recherche en assainissement urbain, SPLASH, qui comprenait cinq projets et qui a été financé conjointement par: ADA (Autriche), MAEE (France), SIDA (Suède), SDDC (Suisse), DFID (Royaume-Uni), et la Fondation Gates (Bill et Melinda Gates Fondation).

Cette note d'information a été préparée par: Louise Medland, Andrew Cotton et Rebecca Scott ; et traduite par Adrien Mazeau, la qualité de la traduction est assurée par Roger Feumba.

### Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Water, Engineering and Development Centre (WEDC), Loughborough University, Leicestershire, LE11 3TU UK

Site internet : <http://wedc.lboro.ac.uk>

### Comment de référencer ce document:

MEDLAND, L., COTTON, A.P. et SCOTT, R.E., 2015. *SPLASH Programme de Recherche de L'Assainissement Urbain Note d'information 1: Un environnement propice à l'assainissement urbain*. Loughborough, UK: Water, Engineering and Development Centre (WEDC), Loughborough University.